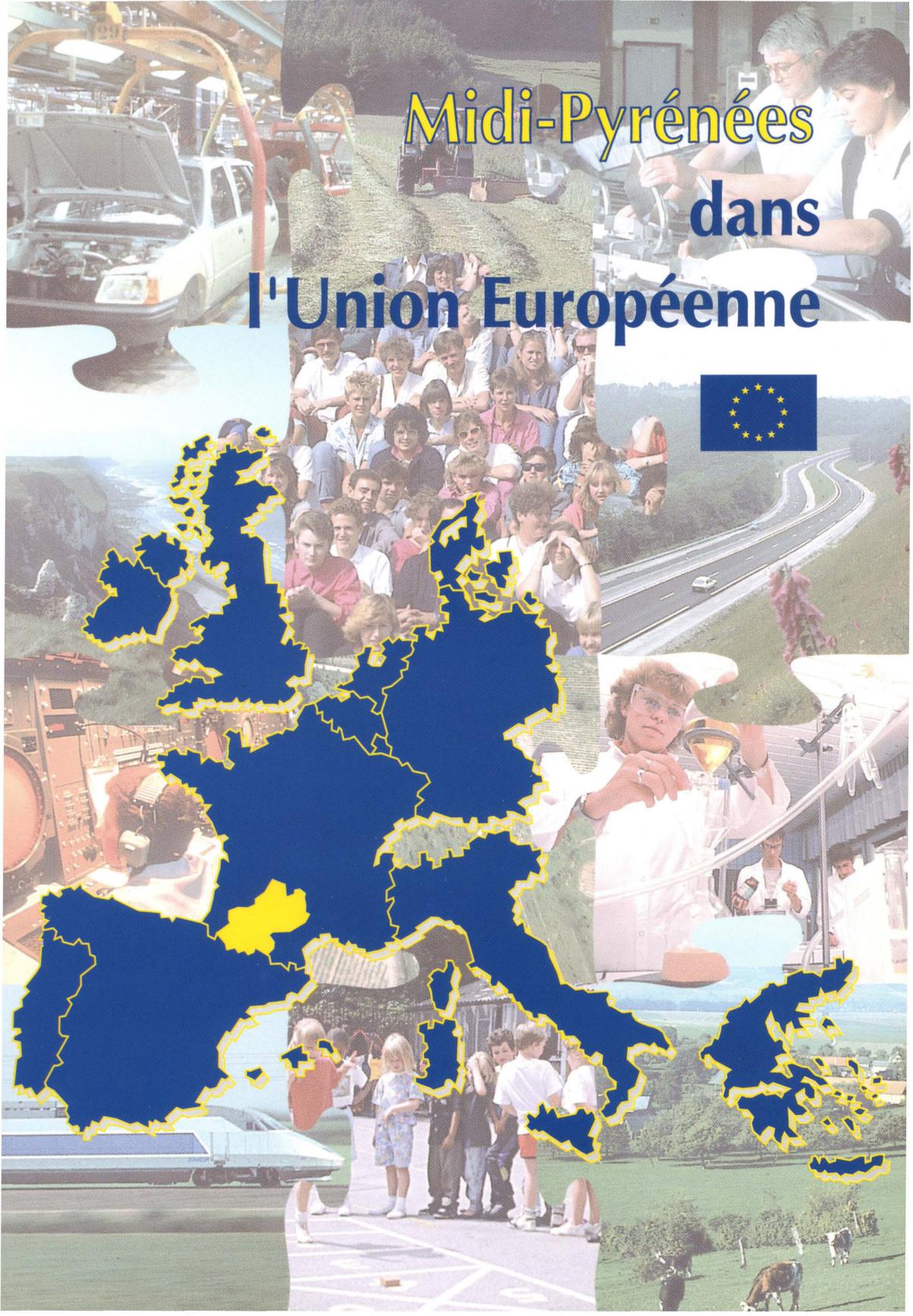


# Midi-Pyrénées dans l'Union Européenne



# BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- La préfecture de région de Midi-Pyrénées
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

## CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p. 7 Campagne, Campagne/Bouchard, p. 9, 10, 11, 12, 13 Région Midi-Pyrénées/T. Blandino.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,  
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

---

# SOMMAIRE

<b>Les politiques régionales de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>Midi-Pyrénées, région d'Europe</b>	<b>7</b>
<b>Le soutien de l'Union européenne</b>	<b>7</b>
- Une aide renforcée	
- Les réalisations de la période 1986-1993	
<b>La participation aux autres politiques européennes</b>	<b>12</b>
- La coopération interrégionale	
- La Recherche-Développement	
- L'éducation et la formation	
<b>Les perspectives pour 1994-1999</b>	<b>14</b>
<b>Glossaire</b>	<b>15</b>
<b>et adresses utiles</b>	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

## LA COHÉSION DE L'UNION

### OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

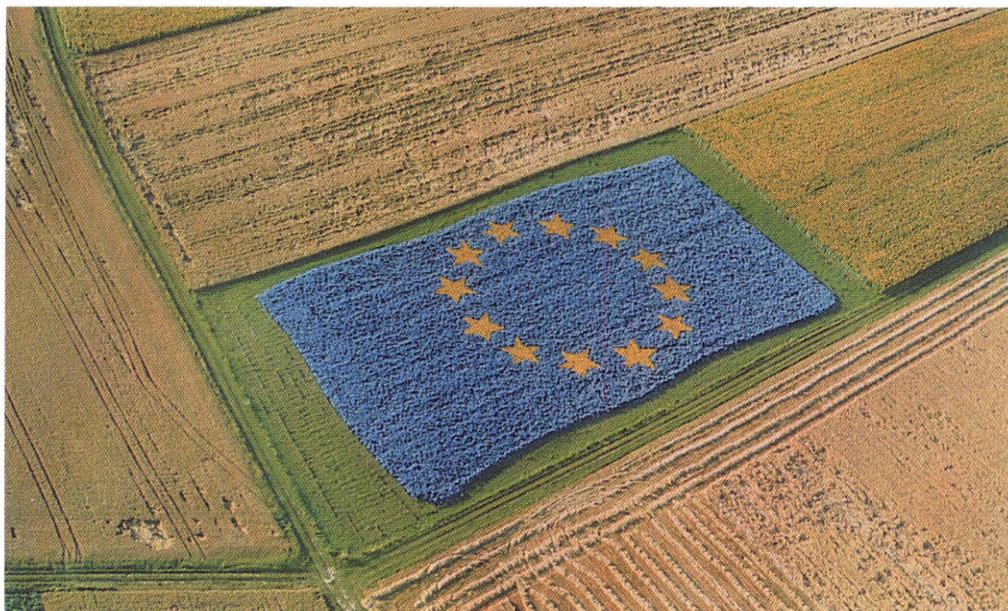
- ***L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

\* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



## LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

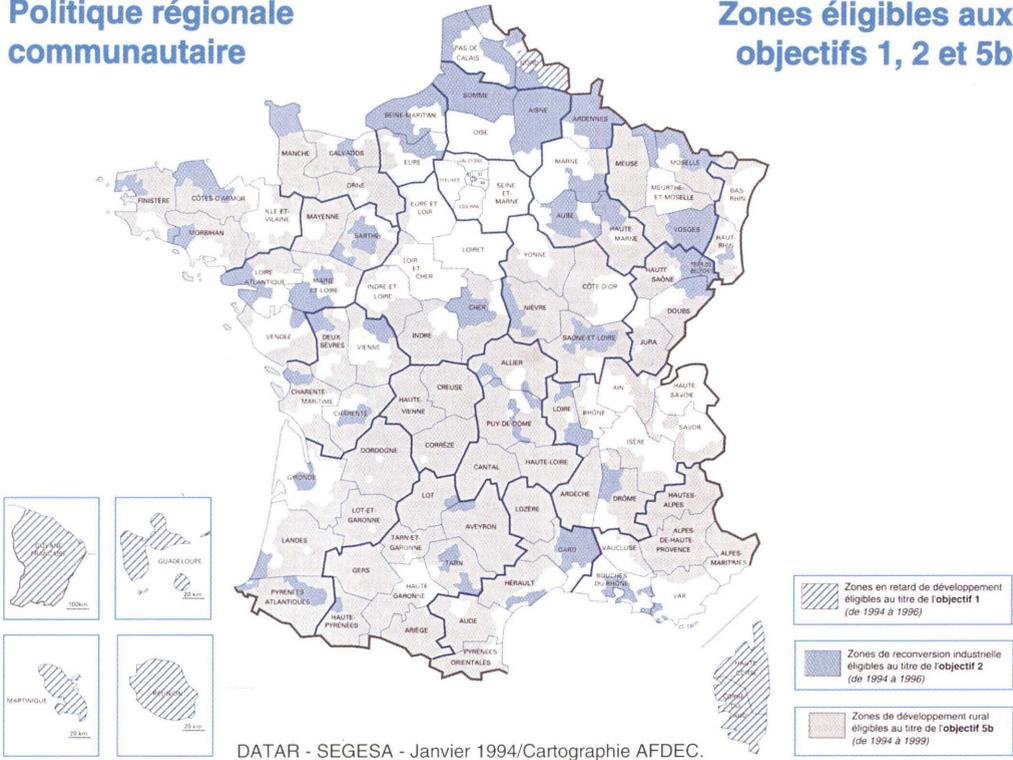
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions <sup>1</sup>	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs <sup>3</sup> taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions <sup>2</sup>	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

**1 Régions concernées par l'objectif 2 :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**2 Régions concernées par l'objectif 5b :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**3** l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

**4** FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



## DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER-TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

## LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- \* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- \* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- \* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

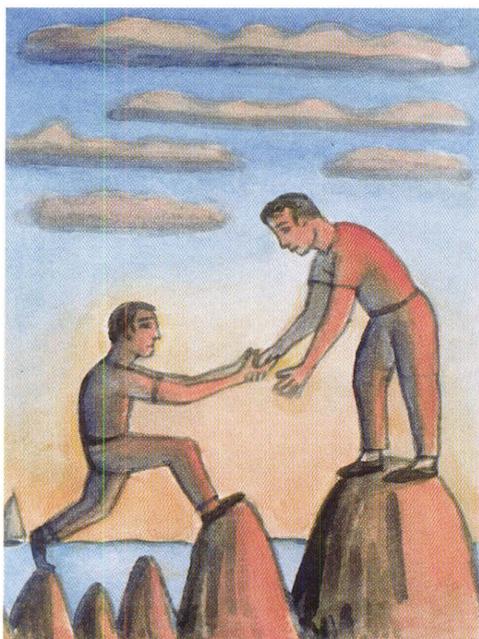
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



## **T**ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devaient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devaient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Plus étendu que la Belgique ou les Pays-Bas, Midi-Pyrénées, qui couvre 45 348 km<sup>2</sup>, est la plus vaste région française et l'une des plus grandes de l'Union européenne. Étirée du Massif central à la frontière espagnole, la région ne présente pas d'unité naturelle. Au nord-est, les plateaux du Ségala et des Causses surplombent les serres du Bas-Quercy entaillées de vallées profondes. Au centre, le couloir de la Garonne, avec Toulouse, constitue l'axe vital de la région. Il concentre hommes et bons terroirs et assure les communications entre l'Atlantique et la Méditerranée. Au sud, le plateau du Lannemezan est dominé par la chaîne pyrénéenne qui culmine à plus de 3 000 mètres. Mais le rayonnement de Toulouse, sixième agglomération française avec 650 000 habitants, confère à Midi-Pyrénées une indéniable cohésion. La métropole règne en effet sur l'économie régionale, illustrant le nouveau dynamisme des régions méridionales européennes.

Pauvre en ressources naturelles, la région a longtemps souffert de sa situation à la périphérie de l'Hexagone puis de la Communauté européenne. L'adhésion des pays ibériques lui a attribué une vocation nouvelle de carrefour, valorisée par l'aménagement progressif des axes de communication. L'agriculture s'est modernisée. Aux anciennes industries comme les charbonnages, le cuir et le textile se sont ajoutées des activités de pointe : l'aéronautique et l'électronique.

Cette réussite, largement concentrée à Toulouse, ne doit cependant pas masquer les difficultés éprouvées par d'anciens bassins industriels en proie à la reconversion et le lent dépeuplement de bien des cantons ruraux, en particulier dans les régions de montagne. C'est d'ailleurs pour remédier à ces difficultés que la région bénéficie, depuis plus d'une décennie, des fonds européens.

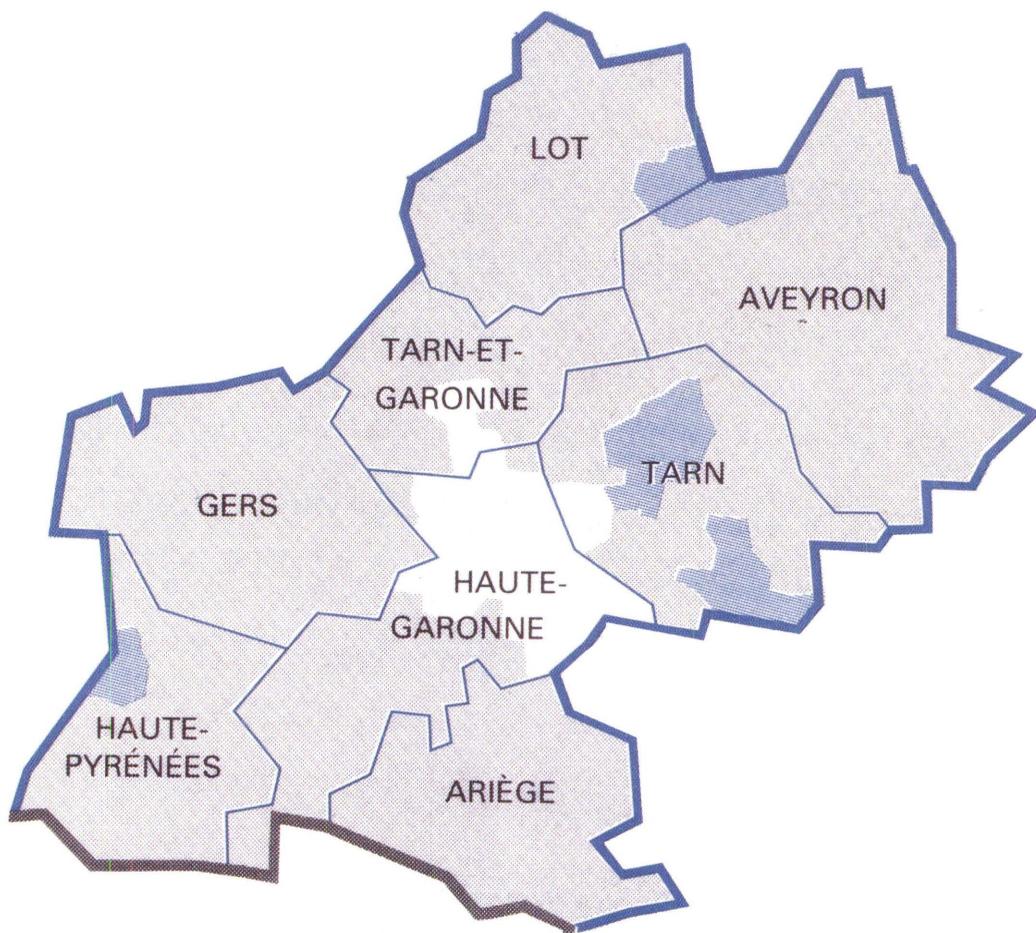
## LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

### ■ UNE AIDE RENFORCÉE

Midi-Pyrénées bénéficie actuellement d'une dotation de 2,19 milliards de francs des fonds structurels européens au titre de l'objectif 5b

(1994-1999) et de la première phase de l'objectif 2 (1994-1996). A cela s'ajouteront des crédits supplémentaires dans la deuxième phase de l'objectif 2 (1997-1999).

# REGION MIDI-PYRENEES ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 2 et 5b (1994-1999)



 Zones de reconversion industrielle éligibles au titre de l'**objectif 2** (de 1994 à 1996)

 Zones de développement rural éligibles au titre de l'**objectif 5b** (de 1994 à 1999)

**L'aide aux zones rurales** en retard de développement, poursuivie dans le cadre de l'objectif 5 b, totalise 1,9 milliard de francs de crédits pour la période 1994-1999. Les territoires désormais concernés regroupent 1 178 000 habitants, soit 49% de la population régionale, et s'étendent sur la majeure partie du territoire régional. Les zones éligibles couvrent notamment l'ensemble des départements de l'Ariège et du Gers, toute la partie méridionale de la Haute-Garonne et les cantons de Cadours, de Villemur-sur-Tarn dans l'arrondissement de Toulouse.

Les aides octroyées dans le cadre de l'objectif 2, en faveur de la **reconversion des régions industrielles** en déclin, s'élèvent à 281 millions de francs pour la première phase 1994-1996. Les zones éligibles ont aussi été étendues. Elles couvrent au total 32 cantons de la région qui rassemblent plus de 372 000 habitants, regroupés dans le cadre de quatre bassins d'emploi : Figeac-Decazeville, Albi-Carmaux, Castres-Mazamet et Tarbes.

Au total, une part importante du territoire régional est concernée par des crédits européens : l'ensemble des départements des Hautes-Pyrénées, du Lot, de l'Aveyron, du Gers et de l'Ariège sont éligibles en totalité soit au titre de l'objectif 5b, soit au titre de l'objectif 2. La quasi-totalité du Tarn et du Tarn-et-Garonne est concernée. Dans le Tarn, les zones retenues rassemblent près de 325 000 habitants, dans le Tarn-et-Garonne, elles recensent près de 194 000 habitants. Enfin, une partie de la Haute-Garonne a été retenue au titre de l'objectif 5b.

■ **LES RÉALISATIONS DE LA PÉRIODE 1986-1993**

Midi-Pyrénées a fait l'objet de nombreuses interventions financières de la Communauté

européenne dans le cadre de différents programmes spécifiques. Le FEDER a ainsi développé dans les années 1986-1989 un programme textile doté de 48 millions de francs pour aménager les sites industriels en crise du Tarn, de l'Ariège et favoriser l'essor des PME. Les **opérations intégrées de développement** (OID) ont été mises en place en Ariège ainsi que dans l'Est-Tarnais et le Sud-Aveyronnais pour encourager l'innovation, diversifier les

activités et promouvoir le tourisme. Elles ont bénéficié entre 1986 et 1990 d'une dotation de 366 millions de francs.

Des infrastructures de transport ont pu être ainsi rénovées : desserte de la station de Guzet-Neige dans l'Ariège, aménagement

de l'aérodrome de Castres-Mazamet initié dans le cadre de l'OID, de la route Saint-Girons-Foix et du réseau routier aveyronnais autour de Millau, Saint-Affrique et Rodez...

Le **Programme intégré méditerranéen** (PIM), destiné à faciliter la modernisation économique de la région dans la perspective des nouvelles concurrences nées de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal, a apporté un soutien financier de 658,6 millions de francs, pour la période 1986-1989, avec des engagements ayant couru jusqu'en 1992, soit au total 1,1 milliard de francs.

#### LES RÉALISATIONS DE LA PÉRIODE 1989-1993

Les aides communautaires, accordées au titre des **fonds structurels**, se sont élevées entre 1989 et 1993 à 1,9 milliard de francs.

**Les aides aux zones rurales en retard de développement** ont été très importantes : 564 millions de francs dans le cadre de l'**objectif 5b**.



Aérodrome de Castres-Mazamet

Elles ont contribué à accélérer les mutations de l'agriculture régionale qui a connu depuis deux décennies une rapide modernisation des structures agricoles et des coopératives. Elles ont aussi facilité le développement d'autres activités. Si le Lauragais et les grandes vallées apparaissent comme des régions dynamiques, profitant d'une polyculture à base céréalière ou orientée vers les cultures maraîchères et fruitières, en revanche, la situation des causses du Quercy et des vallées pyrénéennes est plus difficile, et ce malgré le soutien à l'élevage et les aides spécifiques aux régions défavorisées du FEOGA.

Privilégiant la diversification économique pour lutter contre le déclin rural, la Communauté européenne a soutenu le développement du tourisme. Ainsi, a-t-elle accordé un budget pour la construction ou l'extension de plus de 300 lieux d'hébergement : gîtes ruraux, accueil à la ferme, création d'une chaîne de "relais du Sud". Elle a aussi aidé des comités de tourisme et des villages comme Marciac pour l'organisation de son festival de

jazz. Elle a participé à l'aménagement de nouvelles infrastructures : lac de Graves, base de loisirs de Solomiac et vallée d'Aure dans les Hautes-Pyrénées et à la restauration du site médiéval de Cordes.

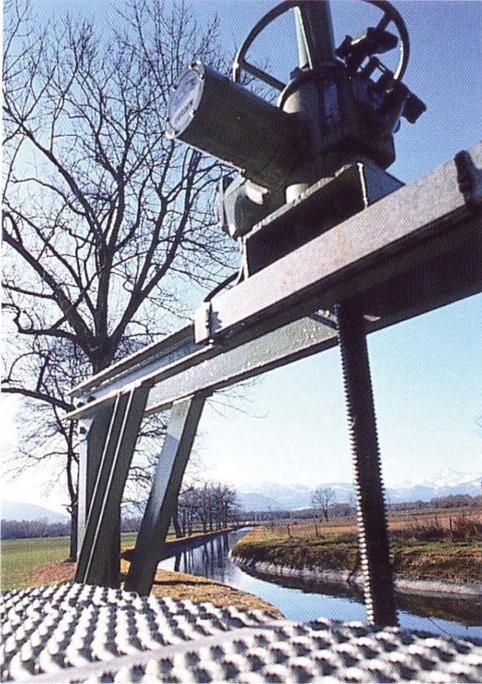
Par ailleurs, elle a encouragé la modernisation des activités traditionnelles : création d'un centre interprofessionnel du cuir et des peaux dans l'Aveyron ; développement du centre régional d'innovation et de transfert de technologie (Critt) de Tarbes ; modernisation de pôles commerciaux et artisanaux à Brassac et Lacaune, dans le Tarn, à Prayssac, Luzech et Puy-l'Evêque dans le Lot, à Saint-Affrique, Camarès et Laissac dans l'Aveyron.

La filière bois, elle aussi, a reçu le soutien de la Communauté pour la plantation de 5 000 ha, la protection de 20 000 ha contre l'incendie et le lancement d'une trentaine de projets industriels.

Les programmes communautaires ont participé à la protection de l'environnement et à la restructuration de la desserte en eau, avec la



Site médiéval de Cordes



Canal de la Neste

modernisation du canal de la Neste et l'amélioration de l'approvisionnement en eau de Montbel-Lauragais dans l'Ariège.

**Les aides à la reconversion des régions industrielles**, qui se sont élevées à 284 millions de francs, ont constitué un autre axe privilégié de l'intervention communautaire. Les actions ont été concentrées sur deux bassins d'emploi : dans les bassins d'Albi-Carmaux et de Decazeville-Figeac, marqués par le déclin des charbonnages, les aides ont contribué à la réhabilitation des friches industrielles et à la diversification des activités.

Ainsi, à Albi-Carmaux, un programme spécifique a engendré la création de près de 250 emplois industriels nouveaux. La Communauté a aussi aidé à la création de l'École des Mines d'Albi.

À Decazeville, elle est intervenue financièrement dans la reconversion de plus de 12 ha de friches industrielles au centre de la ville ; à Viviez, sur le site de l'ancienne usine

métallurgique Vieille-Montagne, et a contribué à la création d'une pépinière d'entreprises à Figeac. Dans la perspective d'une diversification des activités, elle a mobilisé des crédits pour la modernisation de l'hôtellerie, pour la valorisation du bourg de Conques et pour le renforcement des capacités d'hébergement de la station thermale de Cransac.

**Les programmes d'initiative communautaire (PIC)** ont, quant à eux, avec une enveloppe globale de 168,5 millions de francs, appuyé vingt-quatre projets transnationaux :

- dans le cadre du programme **NOW**, trois projets, crédités de 1,7 million de francs, ont privilégié l'insertion professionnelle des femmes. C'est ainsi qu'a été assurée à Cahors la formation de femmes aux métiers du tourisme et de l'agro-tourisme, en liaison avec des opérations similaires conduites en Espagne, à Valladolid et Palma de Majorque ;
- dans le cadre d'**HORIZON**, 2,2 millions de francs ont été investis dans quatre projets tournés vers les personnes défavorisées et les handicapés. C'est le cas du projet "Université sciences sociales", monté en partenariat avec l'Espagne, qui a reçu 660 000 francs pour lutter contre le chômage de longue durée ;
- dans le cadre d'**EUROFORM**, programme consacré à l'acquisition de nouvelles qualifications, dix-sept projets ont été établis, avec un budget global de 9,7 millions de francs. Pour ce faire, un BTS et une formation de modéliste et de styliste industriel ont été mis en place dans l'industrie de l'habillement, avec des stages au Portugal et un soutien de 1,6 million de francs du FSE.

Les actions entreprises en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle se sont vu allouer une enveloppe annuelle d'environ 115 millions de francs, les deux tiers des fonds ayant servi à la réduction du chômage de longue durée ou celui des jeunes. Près de 14 000 personnes bénéficient chaque année de ces programmes.

De plus, dans le cadre du programme **LEADER**, destiné à assurer la liaison entre les actions de développement de l'économie rurale, sept groupes ont été retenus, notamment le SIVOM du Magnoac, Terrasses et vallées de l'Aveyron et le Tarn des Montagnes. La subvention globale s'élève à 73 millions de francs.

Le programme **INTERREG**, concernant les zones frontalières, a bénéficié d'une dotation de 16,8 millions de francs. Il a notamment permis d'améliorer les accès routiers au tunnel d'Aragnouet-Bielsa, d'organiser les 1<sup>ers</sup> Jeux pyrénéens de l'Aventure et de développer la coopération touristique entre les Hautes-Pyrénées et l'Aragon.

## LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Midi-Pyrénées s'est montré très actif dans les différents programmes européens favorisant la coopération interrégionale, la recherche-développement, l'éducation et la formation.

### ■ LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

La région - avec un soutien de 29,4 millions de francs du FEDER - participe avec d'autres villes et régions européennes telles Strasbourg, Amsterdam, Bologne, la Basse-Normandie, la Navarre et la Campanie, à de nombreux réseaux :

- "Régions et Universités" permet aux organismes de planification de profiter des travaux en matière de recherche régionale et urbaine poursuivis dans les universités européennes ;
- "Réseaux de centres scientifiques" facilite la coopération scientifique dans le domaine de l'informatique et de ses applications industrielles ;
- "Projet pilote urbain" vise à établir à Toulouse un espace d'animation, de formation et de développement économique à vocation européenne ;
- "Agences de développement" encourage la collaboration entre les agences des différents partenaires pour la promotion de l'économie locale.

### ■ LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

Dans ce domaine, 68 industries et organismes régionaux prennent part à 53 projets communaux représentant une valeur totale de 134,2 millions de francs.



Le CNES, l'un des 122 participants aux programmes-cadres de recherche

C'est le cas de **DRIVE** qui œuvre à la régulation du trafic sur les autoroutes avec, dans la région, la participation du Cert/Onera de Toulouse.

C'est aussi le fait d'**ESPRIT** qui mobilise notamment le pôle de formation en micro-électronique de Toulouse. De son côté, la Manufacture d'appareillage électrique de Cahors travaille dans le cadre du programme ESPRIT-domotique sur la gestion des équipements domestiques aux côtés de nombreuses entreprises européennes.

Plusieurs projets régionaux ont, par ailleurs, le soutien de **STRIDE**. C'est le cas d'Agate, l'agence pour l'animation du Tarn économique dans le cadre de l'étude des innovations technologiques, ainsi que de la chambre de commerce et d'industrie du Lot pour le développement technologique des entreprises

de Figeac, ou encore du centre régional d'innovation et de transfert de technologie de Rodez pour l'essor de la plasturgie.

### ■ L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Cette coopération a été elle aussi très active. Ainsi, en 1992, grâce aux programmes **ERASMUS** et **LINGUA**, dotés de 1,6 million de francs pour Midi-Pyrénées, 751 étudiants ont effectué une partie de leurs études universitaires dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

D'autre part, dans le cadre d'ERASMUS, la région a initié plus d'une centaine de partenariats de formation. L'un d'eux permet à l'Université de Toulouse de coordonner un programme interuniversitaire de coopération avec des universités espagnoles pour les étudiants en histoire, archéologie et histoire de l'art du Moyen Age.

Au titre du programme **COMETT**, doté de 3,7 millions de francs en 1992 pour la région, plus

de 50 étudiants ont effectué des stages dans une entreprise d'un pays étranger. La région compte aussi deux Associations université-entreprise pour la formation (AUEF). La première vise à l'épanouissement de la région par le transfert de technologie entre universités et PME-PMI. La seconde porte ses efforts sur la productique. Enfin, la région a mis en place un diplôme en aéronautique conçu et reconnu par plusieurs universités et industries. Au total, près de 200 entreprises, 56 universités et établissements d'enseignement supérieur et 125 organisations professionnelles de la région sont associés aux projets COMETT.

Midi-Pyrénées a accordé également une grande attention aux programmes **FORCE** et **PETRA**, ce dernier mobilisant 2 000 jeunes qui ont profité d'une formation professionnelle dans un autre Etat membre. Cela a été le cas, par exemple, d'un projet conduit en partenariat avec l'Espagne et l'Italie dans le domaine de la restauration et de la cuisine.



Toulouse-Mirail

## LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Longtemps terre d'émigration, Midi-Pyrénées est aujourd'hui une région attractive, qui attire non seulement les retraités, mais aussi de nombreux jeunes actifs. Cependant les contrastes demeurent très marqués entre les différents ensembles régionaux. Ainsi, entre les deux recensements de 1982 et 1990, l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées ont cumulé déficits naturels et migratoires alors que la Haute-Garonne a gagné plus de 100 000 habitants, grâce à un excédent naturel et surtout à un solde migratoire largement positif. Plus que jamais s'impose donc le défi d'un rééquilibrage démographique et économique entre l'agglomération toulousaine, forte de sa population jeune et de ses industries dynamiques, et des campagnes vieillies en proie au dépeuplement.

La région doit aussi relever un autre défi, celui de l'amélioration de ses infrastructures de transport. Les liaisons routières sont satisfaisantes entre l'Atlantique et la Méditerranée, grâce à l'autoroute des Deux-Mers et la N 113. L'ouverture du tunnel de Puymorens, en partie financé par la Communauté, mettra Barcelone à 310 km de Toulouse, ce qui renforcera les solidarités transfrontalières entre Midi-Pyrénées et la Catalogne. De plus, la région se situe sur le tracé du futur grand axe européen reliant Lyon à Madrid. Quant aux transports aériens, la région dispose avec Toulouse-Blagnac, du cinquième aéroport de

France qui multiplie les liaisons régulières vers de nombreuses métropoles européennes comme Londres et Rome.

Pour répondre à ces défis, la région dispose de bonnes cartes. Elle constitue l'un des grands pôles scientifiques et technologiques de l'Union européenne, comme le montre Toulouse, capitale de l'aéronautique, mais aussi grand centre chimique et électronique. La technopole toulousaine compte 90 000 étudiants dans ses trois universités, 500 entreprises de technologie et 300 laboratoires de recherche. Les grandes écoles y abondent, à l'image de l'Ecole nationale de l'aviation civile, de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace, de l'Ecole des ingénieurs de Tarbes ou encore de l'Ecole des Mines d'Albi. Midi-Pyrénées peut aussi compter sur le développement du tourisme rural pour redynamiser ses campagnes et ses montagnes. La beauté des sites, l'abondance des sources thermales, le développement des stations de sports d'hiver, qui drainent déjà une abondante clientèle espagnole, constituent des supports de qualité de mieux en mieux valorisés, permettant d'envisager l'avenir avec confiance. Midi-Pyrénées s'appuie enfin sur une grande qualité de vie, illustrée par un environnement préservé et la renommée de la gastronomie, que doit renforcer l'orientation de l'agriculture vers des produits de qualité.

*"Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire."*

Jacques Delors

# GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

---

# A DRESSES UTILES

## Conseil régional de Midi-Pyrénées

22, boulevard Maréchal Juin  
31077 Toulouse Cedex  
Tél : (16) 61 33 50 50  
Fax : (16) 61 33 52 66

## Préfecture de région de Midi-Pyrénées

Place Saint Etienne  
31048 Toulouse Cedex  
Tél : (16) 61 33 40 00  
Fax : (16) 61 33 37 38

## Secrétariat Général aux Affaires Régionales

71-75, allée Jean-Jaurès  
31000 Toulouse  
Tél : (16) 62 16 66 00  
Fax : (16) 62 16 66 05

## Centre Régional d'Information Jeunesse

17, rue de Metz  
31000 Toulouse  
Tél : (16) 61 21 20 20  
Fax : (16) 62 27 28 29

## Euro Info Centre Chambre de commerce et d'industrie de Midi-Pyrénées

5, rue Dieudonné Costes BP 32  
Tél : (16) 62 74 20 00  
Fax : (16) 62 74 20 20

## Liste des correspondants BC-NET sur 36-15 CEE

## Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche  
92054 Paris La Défense  
Tél : (1) 41 25 12 12  
Fax : (1) 41 25 12 13

---

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,  
 PRENEZ CONNAISSANCE  
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Evénement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION  
 EUROPEENNE

**Représentation en France**

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel : (1) 40 63 38 00  
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an  
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :

**Agence Liaisons - CEE**

228, rue du Faubourg Saint-Martin,  
 75481 Paris cedex 10  
 Tel : (1) 40 38 08 20  
 Fax : (1) 42 05 41 34